

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration du groupe UNSA

Ce projet d'avis s'inscrit en partie comme un avis de suite. Il fait référence à plusieurs recommandations émises dans de précédents travaux du CESE en rapport avec ce sujet.

En effet, si l'égalité des droits nourrit abondamment discours et écrits, on se bouscule nettement moins pour se soucier de l'effectivité de sa mise en œuvre.

Le constat est affligeant car la situation des personnes vulnérables ne s'améliore pas, au contraire se dégrade en créant de nouvelles générations de personnes en difficultés.

Les droits sociaux sont identifiés en plusieurs catégories : d'un côté ceux issus des prestations sociales financés par les organismes de Sécurité Sociale ; de l'autre ceux issus de l'Etat dit de la solidarité nationale et les aides attribuées essentiellement par les départements chef de file de l'action sociale voire même par les communes.

Comment donner de la lisibilité devant cette multiplicité de droits avec pour chacun leurs propres règles ? Les mécanismes d'accès aux droits sont trop complexes, n'ont pas toujours de cohérence entre eux et pourtant les personnes chargées de les mettre en œuvre méritent reconnaissance.

Le revenu minimum social garanti imaginé en 2017 dans cette assemblée avait la vertu de simplifier le système et de le rendre juste pour l'ensemble des bénéficiaires conduisant ainsi à simplifier les bases ressources et utiliser le même barème quel que soient les droits. Cela aurait permis de libérer des moyens pour l'accompagnement, l'aller vers, et donc l'effectivité des droits.

Cet avis décrit essentiellement le basculement du nonaccès aux droits et leur non-effectivité vers la pauvreté. Alors que cet avis aurait dû s'interroger sur les raisons des indus, du non-recours afin de pointer les faiblesses législatives qui provoquent les ruptures de droits. C'est une occasion ratée !

L'UNSA s'abstiendra sur cet avis.